

Le 27 novembre 2023

**Nicolas Finet & Philippe Capart –
Questionnaire pour le Conseil départemental de la Charente**

- Le Conseil départemental de la Charente fait partie des organismes, institutions et collectivités publiques qui attribuent et/ou votent des subventions, sur deniers publics, au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême. Pouvez-vous rappeler, pour l'édification des lectrices et lecteurs de notre livre à paraître *Angoulême BD Une contre-histoire (1974 – 2024)*, depuis quand ces attributions de subventions au FIBD sont pratiquées par le Conseil départemental de la Charente (ou antérieurement le Conseil général, lorsque telle était son appellation) ?
- Pouvez-vous préciser, en termes d'ordre de grandeur global, quel est le montant annuel de cette subvention ? Et quel est le montant de la dernière subvention en date (la plus récemment votée) ?
- Y a-t-il eu des années où cette subvention n'a pas été attribuée ? Et si oui pourquoi ?
- Y a-t-il eu des années où cette subvention a connu d'importantes variations, à la hausse ou à la baisse ? Si oui dans quelles proportions, et pourquoi ?
- L'attribution de cette subvention fait-elle l'objet d'une destination dédiée ? (par exemple : le Conseil départemental de la Charente demande que sa subvention soit spécifiquement affectée au financement de telle exposition, tel événement programmé par le FIBD)
- Quelle est précisément (sans forcément entrer dans tous les détails) la procédure d'attribution de cette subvention ?
- A posteriori, existe-t-il une ou des formes de contrôle de l'utilisation des sommes attribuées au FIBD au titre de la subvention du Conseil départemental de la Charente ? Si oui lesquelles, précisément ?
- La Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine a rendu public en décembre 2021 un rapport circonstancié sur la société privée 9-Art+, organisatrice du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, qui pointe toute une série d'anomalies que la Chambre a qualifiées de « pratiques douteuses », de « captation » de ressources et d'« opacité ». Nous pourrions revenir ultérieurement, si vous le souhaitez, sur le détail des points soulevés dans ce travail, mais l'essentiel à ce stade de nos échanges, nous semble-t-il, est

de souligner qu'ont été particulièrement pointés dans ce rapport des flux d'argent de l'ordre de 300.00€ par an sur une période étudiée de cinq ans, émanant de la société 9·Art+ et à destination d'une autre société privée, Partnership Consulting (une entreprise de deux personnes, en l'état de nos informations), l'une et l'autre entreprise étant détenues et contrôlées par l'actuel délégué général du FIBD, Franck Bondoux. Selon les informations en notre possession, il n'a jamais été fourni d'explications claires sur l'utilisation des sommes allouées par la société 9·Art+, sur factures, à la société Partnership Consulting. Connaissez-vous l'existence et le contenu de ce rapport ?

- Si oui qu'en pensez-vous ?
- Connaissez-vous l'existence de la société Partnership Consulting ? Et si oui quelle est votre appréciation du travail de cette société ?
- Compte tenu de ce que l'on sait, grâce au rapport de la Chambre régionale des comptes, du système de captation de ressources mis en place en toute opacité des années durant par le « système » 9·Art+ / Partnership Consulting, une proportion significative de ces ressources est nécessairement d'origine publique, puisque l'événement Festival international de la bande dessinée d'Angoulême est abondé sur fonds publics à hauteur d'un peu moins d'une moitié de son budget global. Pensez-vous que cela pose question ? Que cela soit problématique ?
- Compte tenu de ce que l'on sait, pensez-vous que le Conseil départemental de la Charente doive continuer à voter comme par le passé les subventions allouées au Festival international de la bande dessinée, et donc à la société 9·Art+ ?
- À quelles conditions de contrôle public pensez-vous que l'utilisation des fonds publics alloués à la société 9·Art+ pourrait répondre à l'avenir, si des subventions de même nature émanant du Conseil départemental de la Charente continuaient à lui être votées ?
- Comme le suggère la Chambre régionale des comptes dans son rapport, nous pensons qu'il serait légitime et fondé de réclamer à la société 9·Art+ et à sa société sœur Partnership Consulting la restitution des sommes d'origine publique qu'elles ont ainsi « captées », au détriment nous semble-t-il de l'intérêt général. Qu'en pensez-vous ?
- En février 2022, à la suite des informations révélées dans le rapport de la Chambre régionale des comptes et à la veille d'un vote de subventions programmé le 4 mars de cette même année, Nicolas Finet a écrit personnellement par e-mail à M. Patrick Mardikian et à plusieurs des membres

de la Commission culture du Conseil départemental de la Charente (messieurs et mesdames Chelion, Godichaud, Vergez, Durepaire, Mugnier, Lelièvre, Barbot, Garcia, Geoffroy, Pechevis), alors que cette instance s'apprêtait à voter, en l'état des informations obtenues à l'époque par Nicolas Finet, une subvention publique de près de 140.000€ à la société 9·Art+, pour leur demander *a minima* de conditionner toute attribution future de subventions à cette entité à la mise sous tutelle publique de 9·Art+. Aucune réponse d'aucune sorte n'a été fournie à sa demande. Qu'en pensez-vous ?

Merci pour votre attention.